



SMALL FARMERS WELFARE FUND

2nd Floor, FSA Building, St Pierre, Republic of Mauritius

Tel : (230) 433-2052/1564-66 Fax : (230) 433-3249 Email : info@sfwfund.com

EXTENSION DE LA VALIDITÉ DE LA CARTE DU FERMIER

1. Le Small Farmers Welfare Fund (SFWF) avise les fermiers que la validité de la CARTE DU FERMIER (FARMER'S CARD) qui est arrivée à terme le 31 décembre 2024, a été ÉTENDUE jusqu'au 30 juin 2025.

2. Une assistance financière sera allouée en cas de pertes de plantation ou d'élevage causées par les calamités tels que les sécheresses, cyclones/pluies torrentielles, ou le décès des animaux causés par des maladies, incluant pendant la gestation. L'assistance financière durant cette période sera payable en fonction de la superficie/nombre d'animaux que le fermier avait préalablement enregistrés sous le Farmer's Protection Scheme durant l'année 2024.

3. Un communiqué sera émis ultérieurement pour informer les fermiers de l'exercice de renouvellement de la Carte du Fermier pour la période 2025 - 2026.

4. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le SFWF ou scannez le code QR ci-dessous.



Date: 18 mars 2025